

Suite Ventes pour Taxes.

PROCTOR JOHN - 4311 E Four taxes de ville de l'année 1898. Montant \$88 00. Deux lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots 22 et 24 dans l'Etat No 377, bornés par les rues Rampart, Canal, Lafitte et St Charles, mesurant 26 pieds de face à la rue Rampart sur 138 pieds 3 pouces de profondeur.

WHEELER, ADAM C. - 6048 E Four taxes de ville de l'année 1898. Montant \$130 00. Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot 10 dans l'Etat No 377, bornés par les rues St Charles, Rampart, Canal et Lafitte, mesurant 27 pieds 6 pouces de face à la rue St Charles sur 100 pieds 6 pouces de profondeur.

BROWN, M. A. - Taxes d'Etat de 1898. \$72 00. Taxe de levée, district d'Orléans. \$72 00. Total. \$144 00. Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot 10 dans l'Etat No 377, bornés par les rues St Charles, Rampart, Canal et Lafitte, mesurant 27 pieds 6 pouces de face à la rue St Charles sur 100 pieds 6 pouces de profondeur.

KLAPPERS VERENA STRAM SAUSAGE MANUFACTURING CO., LTD. - Taxes d'Etat de 1898. \$112 00. Taxe de levée, district d'Orléans. \$112 00. Total. \$224 00. Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot 10 dans l'Etat No 377, bornés par les rues St Charles, Rampart, Canal et Lafitte, mesurant 27 pieds 6 pouces de face à la rue St Charles sur 100 pieds 6 pouces de profondeur.

NICHOLS, HARTWIG C. - Taxes d'Etat de 1898. \$7 20. Taxe de levée, district d'Orléans. \$7 20. Total. \$14 40. Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot 10 dans l'Etat No 377, bornés par les rues St Charles, Rampart, Canal et Lafitte, mesurant 27 pieds 6 pouces de face à la rue St Charles sur 100 pieds 6 pouces de profondeur.

SCHAEFER, Mme BARBARA, femme de V. KLEMMER - Taxes d'Etat de 1898. \$3 00. Taxe de levée, district d'Orléans. \$3 00. Total. \$6 00. Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot 10 dans l'Etat No 377, bornés par les rues St Charles, Rampart, Canal et Lafitte, mesurant 27 pieds 6 pouces de face à la rue St Charles sur 100 pieds 6 pouces de profondeur.

VENTE POUR TAXES. ANNONCE JUDICIAIRE. Ventes de Propriétés Foncières. TAXES D'ETAT. L'Etat de la Louisiane contre les contribuables délinquants. Paroisse d'Orléans, Sixième District, composé des Sixième et Septième Districts Municipaux.

Avis aux créanciers hypothécaires de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Bureau du Trésorier de la Ville de la Nouvelle-Orléans, 3 mai 1899. Conformément à la section 63, acte 85 de 1898, avis est par le présent donné à toutes les personnes qui ont des hypothèques sur des propriétés de la ville de la Nouvelle-Orléans, par lesquelles les taxes de l'année 1898 et les années précédentes n'ont pas été payées, que si elles ne sont pas payées avant le 31 mai 1899, elles seront considérées comme non payées et les propriétés seront vendues pour satisfaire à ces taxes.

Avis aux créanciers hypothécaires sur propriétés du Quatrième District.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, paroisse d'Orléans, 3 mai 1899. Conformément à la section 63, acte 85 de 1898, avis est par le présent donné à toutes les personnes qui ont des hypothèques sur des propriétés de la paroisse d'Orléans, par lesquelles les taxes de l'année 1898 et les années précédentes n'ont pas été payées, que si elles ne sont pas payées avant le 31 mai 1899, elles seront considérées comme non payées et les propriétés seront vendues pour satisfaire à ces taxes.

Ventes de Propriétés foncières POUR TAXES D'ETAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables délinquants du Quatrième District, paroisse d'Orléans. Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, paroisse d'Orléans, 3 mai - 31 10 24 31 - juin 3.

ANNONCE JUDICIAIRE.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, j'ai par le présent avis donné à toutes les personnes qui ont des hypothèques sur des propriétés de la paroisse d'Orléans, par lesquelles les taxes de l'année 1898 et les années précédentes n'ont pas été payées, que si elles ne sont pas payées avant le 31 mai 1899, elles seront considérées comme non payées et les propriétés seront vendues pour satisfaire à ces taxes.

ANNONCE JUDICIAIRE.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, j'ai par le présent avis donné à toutes les personnes qui ont des hypothèques sur des propriétés de la paroisse d'Orléans, par lesquelles les taxes de l'année 1898 et les années précédentes n'ont pas été payées, que si elles ne sont pas payées avant le 31 mai 1899, elles seront considérées comme non payées et les propriétés seront vendues pour satisfaire à ces taxes.

ANNONCE JUDICIAIRE.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, j'ai par le présent avis donné à toutes les personnes qui ont des hypothèques sur des propriétés de la paroisse d'Orléans, par lesquelles les taxes de l'année 1898 et les années précédentes n'ont pas été payées, que si elles ne sont pas payées avant le 31 mai 1899, elles seront considérées comme non payées et les propriétés seront vendues pour satisfaire à ces taxes.

ANNONCE JUDICIAIRE.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, j'ai par le présent avis donné à toutes les personnes qui ont des hypothèques sur des propriétés de la paroisse d'Orléans, par lesquelles les taxes de l'année 1898 et les années précédentes n'ont pas été payées, que si elles ne sont pas payées avant le 31 mai 1899, elles seront considérées comme non payées et les propriétés seront vendues pour satisfaire à ces taxes.